

OBJET : Participation Communale à la réalisation de 18 logements sociaux urbains (opération "JULIEN DE RONTAUNAY) par la SIDR.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 13 août 1981, vous avez approuvé les modalités de participation de la Commune au financement des VRD d'une première tranche de 30 logements sociaux urbains à réaliser par la SIDR au Chaudron dans le cadre de l'opération "Julien de Rontaunay".

La SIDR envisage d'adjoindre à cette opération 18 logements complémentaires pour lesquels elle sollicite une participation communale de 182.300 Frs représentant le tiers des VRD selon le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération : 3.949.800 Frs (soit 219.400 Frs par logement)

Financement :

. Terrain (prêt CCCE antérieur)		19.800	Frs
. Construction et espaces verts :		3.383.000	Frs
Subvention (77,5 %)	2.621.800		
Prêt (22,5 %)	761.200		
. VRD		547.000	Frs
Subvention FIDOM (1/2)	273.500		
Subvention Communale (1/3)	182.300		
Subvention FIR (1/6)	91.200		
		<hr/>	
		3.949.800	Frs

Je vous demande de bien vouloir :

- donner votre accord sur la participation Communale de 182.300 Frs au financement de cette opération à caractère social,

- m'autoriser à emprunter cette somme à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

\* \* \* \* \*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*V. St Denis le 30 Mars 1982 \* \* \* \* \**  
*P/ le Préfet, le secrétaire général*  
*Signé: Didier Culvaut*  
*P/ de Préfet, le Chef de Bureau délégué*